

## LE CARDINAL MAZARIN ET LE MOUVEMENT JANSENISTE FRANÇAIS

Ce sujet a pour titre : *Le cardinal Mazarin et le mouvement janséniste français*. Il pourrait avoir pour sous-titre : la politisation de l'affaire janséniste par le cardinal Mazarin.

Politisation : action de donner un caractère politique. Aussi, la définition même du mot politisation fixe-t-elle dans le temps les limites de ce sujet : les années 1653 à 1659.

Avant 1653 en effet, le cardinal Mazarin était déjà au pouvoir, le mouvement janséniste existait, le ministre a été mêlé à certains événements le concernant mais il ne lui a pas donné un caractère politique.

Après 1659, le cardinal Mazarin est toujours au pouvoir, il lui reste encore quelques mois à vivre, l'affaire janséniste n'est pas terminée; le ministre va certes encore s'en occuper mais il ne s'en servira plus pour les besoins de sa politique. Dès lors, l'histoire du cardinal Mazarin et du mouvement janséniste dans le sens de politisation de l'affaire janséniste par le ministre est terminée.

\*

\* \*

1653-1659, ces années correspondent d'ailleurs à une période bien délimitée de la carrière du ministre.

Il s'était vu confier la direction des affaires de la France en 1642, au lendemain de la disparition de Richelieu. La mort du roi Louis XIII, survenue quelques mois plus tard, la présence sur le trône d'un enfant ne pouvaient que rendre plus

lourde sa tâche, malgré la confiance que lui témoignait la reine régente Anne d'Autriche.

Cependant, les premières années de son ministère avaient été un succès. Continuant la politique de Richelieu, la lutte contre les deux branches de la Maison d'Autriche, la branche allemande et la branche espagnole, il était parvenu, en 1648, à conclure les traités de Westphalie. Affaiblissant la branche allemande de la Maison d'Autriche, ces traités représentaient un incontestable succès pour la France. Ils témoignaient aussi du génie de la diplomatie que possédait le ministre. Toutefois, préoccupé surtout et avant tout de politique extérieure, le cardinal Mazarin ne parvint pas à contenir les oppositions intérieures. Et ce fut la Fronde, pour le ministre, l'éloignement du pouvoir, le bannissement du royaume.

Lorsque le cardinal Mazarin revient à Paris, en février 1653, s'il veut mener à bien son oeuvre de politique extérieure, une tâche écrasante l'attend : il lui faut consolider les traités de Westphalie, la Fronde en ayant compromis l'exécution ; il lui faut vaincre la branche espagnole de la Maison d'Autriche avec laquelle il est toujours en guerre.

Certes, il est redevenu le ministre tout puissant mais l'épreuve qu'il a connue l'a profondément marqué. Il se sait à la merci d'un nouveau soulèvement, d'autant plus susceptible de se produire que des foyers frondeurs subsistent, que l'un des anciens chefs de la Fronde, le cardinal de Retz, prisonnier à Vincennes, compte de nombreux partisans.

Certes, il bénéficie de l'appui de la reine mère, du jeune roi mais, peut-on toujours se fier à ses souverains ? Le souvenir de la Révolution d'Angleterre est encore très proche : Un souverain peut se trouver contraint de sacrifier son ministre, ou, plus simplement, un roi adolescent pourrait être tenté de changer de ministre.

Une menace d'un ordre différent inquiète aussi le cardinal Mazarin : l'hostilité que, depuis son élévation au Pontificat, le pape Innocent X manifeste à son égard, à l'égard de sa politique.

Cette hostilité se traduit, de la part du Saint Père, par une préférence marquée pour l'un des deux belligérants, le roi d'Es-

pagne, par une sympathie pour les Frondeurs, susceptibles d'empêcher le ministre de réaliser son œuvre de politique extérieure. Or, la détention, à Vincennes, pour cause de rébellion contre le roi, d'un haut dignitaire de l'Eglise, le cardinal de Retz, peut lui fournir l'occasion de concrétiser cette hostilité, en prenant la défense de ce prélat. De même, sa qualité de chef de l'Eglise catholique peut lui permettre de s'adresser au roi de France pour lui demander de mettre fin à une guerre préjudiciable au bien de la chrétienté.

La perspective d'une tâche écrasante n'effraie pas le cardinal Mazarin, travailleur infatigable ; les difficultés, les soucis qui l'assaillent ne paraissent pas des obstacles insurmontables à ce politique consommé qui fait confiance aux ressources de son esprit.

De fait, en sept ans d'un rude labeur, de février 1653 à novembre 1659, il va redresser une situation extérieure compromise et obtenir, pour la France, la victoire sur l'Espagne que sanctionnera le traité des Pyrénées.

Février 1653-novembre 1659, cette période ne représente-t-elle pas, pour le mouvement janséniste, une des plus graves de son histoire ? Mai 1653, le pape Innocent X condamne cinq propositions sur le sujet de la grâce ; mars 1654, ces cinq propositions sont attribuées à Jansenius par des prélats français réunis au Louvre ; septembre 1654, le pape Innocent X confirme par un bref la décision des évêques de France ; janvier 1656, Antoine Arnauld et, à travers lui, Port Royal, sont condamnés en Sorbonne ; octobre 1656, le pape Alexandre VII, successeur du pape Innocent X, censure à nouveau les cinq propositions en les déclarant tirées du livre de Jansenius, l'*Augustinus*, et condamnées au sens de cet auteur ; mars 1657, l'assemblée du clergé de France reçoit la bulle du pape Alexandre VII ; décembre 1657, le Parlement de Paris enregistre cette bulle.

Ainsi, l'histoire de la politique extérieure de la France et l'histoire du mouvement janséniste français connaissent en même temps un développement important.

Est-ce une simple coïncidence ? Le cardinal Mazarin, ministre absolu, habitué à connaître toutes les affaires du royaume, aurait-il laissé évoluer l'affaire janséniste sans s'en occuper ?

S'en occupant, lui qui rapporte tout à son œuvre de politique extérieure, n'aurait-il pas trouvé le moyen de se servir de l'affaire janséniste pour contribuer au succès de sa politique extérieure ? Dans quelles circonstances et dans quelle mesure ?

C'est la réponse à ces questions que nous sommes allé chercher dans les archives du ministère des Affaires Etrangères où nous avons eu la joie de faire ample moisson de documents d'une extrême importance <sup>1</sup>.

Février 1653 : un des premiers soins du ministre, de retour à Paris, est de prendre connaissance des lettres et rapports des ambassadeurs afin de pouvoir échafauder ses combinaisons diplomatiques, art dans lequel il est passé maître et qui lui a déjà valu bien des succès. Il apprend ainsi par le bailli de Valençay, ambassadeur de France à Rome, que le pape Innocent X, fort mécontent de son retour au pouvoir, se plaint amèrement de la France qui maltraite ses nonces et emprisonne le coadjuteur de l'archevêque de Paris, un prince de l'Eglise, le cardinal de Retz. Il apprend aussi, incidemment, les dernières nouvelles concernant une affaire religieuse en suspens à Rome : cinq propositions sur le sujet de la grâce, dénoncées en 1649 par un partisan des Jésuites, le syndic de la Faculté de Théologie, Nicolas Cornet, ont, en effet été déférées au Saint Père et leur condamnation a été demandée par l'évêque de Vabres appuyé par quatre-vingt-cinq prélats français. Cette affaire religieuse, d'après le bailli de Valençay, suit un cours normal et va être réglée incessamment, définitivement. Elle n'est, en fait, qu'un des épisodes de la controverse entre Jansénistes et Jésuites et les deux partis ont député à Rome pour défendre leurs opinions respectives.

Le cardinal Mazarin n'est guère attiré par les problèmes religieux. Se serait-il jamais intéressé à celui qui se trouve posé, accidentellement, au moment où il échafaude ses combinaisons diplomatiques, si des lettres venues de Rome ne lui apprenaient que les Jansénistes, soupçonnés d'avoir des opinions "désavantageuses à l'autorité du Saint-Siège", ne sont pas

1 Nous nous excusons de ne pouvoir donner ici la trop longue liste des documents utilisés. Elle est publiée dans notre ouvrage : *Le cardinal Mazarin et le mouvement janséniste français ...* Paris, Vrin, 1967.

aimés dans la Ville Eternelle où court, par ailleurs, le bruit que cet ancien chef de la Fronde emprisonné à Vincennes, le cardinal de Retz, est janséniste ? De ce moment, l'attention du ministre s'éveille et l'on remarque cette phrase dans ses instructions au bailli de Valençay en date du 27 février 1653 : *" ... et qu'on le croit (le cardinal de Retz) ... l'arcboutant du Jansénisme dans le temps que le pape a résolu de condamner cette doctrine avec tant de bruit et tant d'éclat ... "*

Quelques semaines plus tard, l'ambassadeur écrit au ministre que le pape, préoccupé d'une contestation relative au Jansénisme qui se développe dans les Flandres, oublie de se plaindre de la France. C'est une nouvelle indication.

Or, par une bulle datée du 31 mai 1653, le pape Innocent X rend son jugement dans l'affaire des cinq propositions : il les condamne, mais il prend soin de dire aux députés jansénistes venus prendre congé de lui qu'il n'a pas condamné la doctrine de saint Augustin et désire terminer la controverse sur le sujet de la grâce comme le fit son prédécesseur, le pape Paul V, en se contentant d'imposer silence aux deux parties.

Ces résultats sont vraisemblablement transmis à Paris mais, se rendant compte que la réception, en France, de la bulle du pape Innocent X pourrait fournir au cardinal Mazarin l'occasion de se faire valoir vis-à-vis du Saint-Siège, le bailli de Valençay lui écrit, le 23 juin 1653 : *" ... sauf votre meilleur avis, le mien serait que cette bulle faite modernement contre l'opinion de Jansenius fût reçue en France avec des estime et marques de vénération, comme si c'était la propre personne de Sa Sainteté ... Cela lui fera oublier peut-être pour toujours mais du moins pour quelque temps les autres affaires et du cardinal de Retz et des Nonces ... Je connais son tempérament, il recevra d'un pareil applaudissement autant de joie que si on lui avait accordé toutes ses demandes ... "*

Aussi, le cardinal Mazarin décide-t-il d'assurer personnellement la réception du décret papal. Il se choisit même, pour l'aider à manier cette affaire janséniste, un collaborateur : Pierre de Marca, archevêque de Toulouse. Puis, le 10 juillet, il réunit les prélats en son logis. D'après le janséniste Hermant, des divergences d'opinion se seraient manifestées au cours des débats ; mais la décision de recevoir le décret papal est prise et

l'on convient que celui qui rédigera la lettre pour le Saint-Père se contentera d'un remerciement respectueux, sans venir au fond.

Cependant le cardinal Mazarin prend soin de désigner M. de Marca comme rédacteur de la lettre au Souverain Pontife et, le 16 juillet, préside une nouvelle réunion de prélats au cours de laquelle est adopté le texte de cette lettre. Or, cette lettre contient une précision qui ne se trouve pas dans la constitution du pape : les cinq propositions y sont dites "extraites" du livre de Jansenius, l'*Augustinus*.

C'est une tentative d'attribution à Jansenius des propositions condamnées. Cette fois, il ne s'agit plus d'un accident : cette précision a été introduite par le collaborateur que le cardinal Mazarin s'est choisi : M. de Marca.

Quelques mois plus tard, déçu d'apprendre que, malgré le service rendu en recevant sa constitution, le pape Innocent X continue de se plaindre de lui, de sa politique et ne renonce pas à son amitié pour les Espagnols, le cardinal Mazarin rappelle le bailli de Valençay et désigne comme observateur, comme négociateur officieux à Rome un ecclésiastique, François Bosquet, évêque de Lodève.

1654 : en France, le monde religieux est d'accord sur un point : la constitution du pape Innocent X, publiée l'année précédente, a bien condamné les cinq propositions.

Par contre, Jansénistes et Jésuites continuent de discuter de la portée de cette constitution : condamne-t-elle ou non Jansenius, l'évêque d'Ypres, dont le livre l'*Augustinus* est une somme de la doctrine de saint Augustin, le docteur de la grâce ?

Les Jansénistes répondent négativement, les Jésuites affirmativement.

Ces discussions n'intéressent pas le cardinal Mazarin mais, vers la fin du mois de janvier 1654, lui parviennent, de Rome, les premiers rapports de l'évêque de Lodève. Chargé de présenter l'opinion du Saint-Père sur deux affaires intéressant l'église de France, l'affaire janséniste et l'affaire du cardinal de Retz, l'évêque de Lodève s'entend répondre que l'affaire janséniste est maintenant terminée, tous les évêques de France

ayant obéi et reçu la constitution du pape. Quant à la détention du cardinal de Retz, que le Souverain Pontife se refuse à considérer comme un détenu politique, elle mécontente Innocent X qui en rejette la responsabilité sur le seul cardinal Mazarin, ministre ambitieux. Et le Saint-Père ne cache pas à l'évêque de Lodève sa sympathie pour le roi d'Espagne et les anciens Frondeurs, et son espoir de les voir triompher.

Au moment où le cardinal Mazarin reçoit ainsi, de l'évêque de Lodève, la confirmation de ce qu'il n'ignorait pas, son échec diplomatique à Rome, l'alliance morale du Saint-Père avec tous ses ennemis, ceux de l'extérieur et ceux de l'intérieur, M. de Marca le met au courant d'un projet conçu par les adversaires des Jansénistes.

Les adversaires des Jansénistes s'étaient certes réjouis de la condamnation, à Rome, des cinq propositions ; ce qu'ils voudraient maintenant c'est obtenir leur attribution formelle et officielle à Jansenius. Afin d'y parvenir, ils se fondent sur un prétexte : les prélats français ont bien accepté la condamnation des cinq propositions, disent-ils, ils ont bien fait publier la constitution du pape dans leurs diocèses mais certains d'entre eux, comme l'archevêque de Sens, ont donné des mandements critiquables : afin d'empêcher les Jansénistes de semer la discorde en France, il faudrait convoquer, par ordre du roi, une assemblée de prélats qui décréterait que les cinq propositions sont bien de Jansenius et ont été condamnées au sens que cet auteur leur a donné. Ce décret serait facilement adopté par l'assemblée si l'on prend soin de la fortifier en faisant prévenir secrètement certains prélats dont on est sûr d'avoir à se rendre à Paris ; il serait ensuite soumis, pour approbation, au Souverain Pontife qui se réjouirait de voir ainsi son autorité sur l'Eglise gallicane puissamment établie.

Pour le cardinal Mazarin, qui vient d'apprendre par l'évêque de Lodève, qu'à Rome, où l'on semble douter de l'étendue de son pouvoir, l'affaire janséniste est considérée comme terminée, la proposition de M. de Marca constitue une occasion de faire renaître cette affaire janséniste, tout en démontrant au Saint-Père que son pouvoir de ministre est bien établi.

La prudence lui conseille, pourtant, d'essayer de savoir, par l'évêque de Lodève, si le pape Innocent X, en condamnant les

cinq propositions, a bien eu l'intention de condamner Jansenius, ceci avant de faire trancher ce point décisif par une assemblée de prélats français. Mais l'évêque de Lodève, discrètement prévenu, tarde à répondre ; M. de Marca s'impatiente, les évêques que l'on a fait venir à la cour pour fortifier l'assemblée désirent s'en retourner dans leurs provinces. Aussi, de guerre lasse, le cardinal Mazarin convoque-t-il les prélats au Louvre pour le 9 mars.

Le débat est ouvert, des commissaires sont nommés qui poursuivront leurs travaux jusqu'au 17 mars, les débats devant reprendre le 24 mars.

Or, entre temps, le ministre reçoit, de Rome, la réponse tant attendue de l'évêque de Lodève auquel le Souverain Pontife a donné, le 15 février, des précisions orales au sujet de sa constitution. Le Saint-Père lui a déclaré " *n'avoir pas mentionné saint Augustin, ni touché à Jansenius, tout en ne l'approuvant pas, ceci pour éviter les contestations, en être demeuré aux bulles données par ses prédécesseurs, avoir dit seulement : Occasione editionis librorum Jansenii*".

Ces précisions ne sont-elles pas en contradiction avec le décret que l'assemblée des prélats français se prépare à adopter ? Aussi, le ministre se garde-t-il de les communiquer aux membres de cette assemblée. Il n'en persiste pas moins dans son entreprise. Ces précisions lui parviennent en effet vers le 15 mars 1654 ; or, l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondi meurt le 21 mars et son successeur est l'ancien chef de la Fronde incarcéré à Vincennes, le protégé du pape, le cardinal de Retz.

Si l'affaire du cardinal de Retz s'aggrave ainsi, le 28 mars 1654, à Paris, l'affaire janséniste connaît un nouveau départ : les propositions condamnées en 1653, par le pape Innocent X, sont formellement et officiellement attribuées à Jansénius par les prélats français réunis au Louvre sous la présidence effective du cardinal Mazarin.

Tout aussitôt, le ministre charge l'évêque de Lodève de présenter au pape Innocent X le service qu'il vient de lui rendre dans l'affaire des cinq propositions et de lui demander, en contrepartie, d'accepter l'accord proposé au cardinal de Retz, c'est à dire la mise en liberté de ce cardinal moyennant sa dé-



mission de l'archevêché de Paris.

Le Souverain Pontife ne paraît guère apprécier le service que le cardinal Mazarin lui a rendu dans l'affaire janséniste et déclare à nouveau à l'évêque de Lodève n'avoir pas jugé à propos de dire ouvertement dans sa constitution que les propositions condamnées se trouvent dans le livre de Jansenius.

Toutefois, le 25 mai 1654, l'évêque de Lodève ayant fait valoir que la décision des prélats français a été motivée par leur désir d'éviter un schisme en France, le pape se rend à cette raison, d'autant qu'on lui garantit que les évêques de France ont examiné le livre de Jansenius ; mais il refuse de trancher le cas du cardinal de Retz.

L'année 1654 s'achève, malgré tout, sur une nouvelle déception pour le cardinal Mazarin : le pape Innocent X accepte bien la décision des évêques de France d'attribuer formellement à Jansenius les propositions condamnées et confie même finalement à l'évêque de Lodève un bref confirmant cette décision, mais son ennemi, le cardinal de Retz, archevêque de Paris toujours, a réussi à s'évader de France et s'est réfugié dans la Ville Eternelle où il s'est placé sous la protection du Saint-Père.

Jugeant la situation dangereuse, le ministre dépêche, à Rome, son plus habile diplomate : Hugues de Lionne.

1655. En France débute un nouvel épisode relatif à l'affaire janséniste : les sacrements sont refusés au duc de Liancourt à cause de son amitié pour les Jansénistes et Antoine Arnauld rédige, en signe de protestation, sa *Lettre à une personne de condition* ..

1655. A Rome débute un nouveau pontificat : au pape Innocent X succède le pape Alexandre VII. Comme son prédécesseur, partisan de l'Espagne, adversaire du cardinal Mazarin et de sa politique, le pape Alexandre VIII protège le cardinal de Retz qui a, dit-on, pris une part importante à son élection.

L'intérêt du ministre est, bien évidemment, de tenter de se concilier le nouveau pape. Or, ce dernier s'entoure volontiers de Jésuites.

Aussi le cardinal Mazarin caresse-t-il l'idée de provoquer une nouvelle action contre les Jansénistes. Il va en avoir la possibilité. Craignant que le dernier ouvrage de son frère, la *Lettre à une personne de condition ...*, ne soit mal vu de la Cour, Arnauld d'Andilly s'adresse, le 9 mars 1655, au ministre, pour revendiquer l'entière responsabilité de la publication de cet écrit et demander que Port Royal soit protégé contre ses ennemis. Dès le 15 avril, le cardinal Mazarin charge un de ses familiers de suggérer à Arnauld d'Andilly qu'il serait bon qu'Antoine Arnauld réponde aux attaques de ses adversaires en donnant une suite à sa *Lettre à une personne de condition ...*

Cependant, à Rome, les premiers résultats de la mission d'Hugues de Lionne auprès du Souverain Pontife sont décevants : ayant insisté sur la nécessité de mettre fin à la confusion qui règne dans le diocèse de Paris en l'absence de son archevêque, le cardinal de Retz, chef des Jansénistes, l'ambassadeur s'entend répondre, vers la mi-octobre 1655, par le pape Alexandre VII, que ni lui, ni son prédécesseur le pape Innocent X, n'ont jamais cru aux accusations de Jansénisme lancées contre le cardinal de Retz et qu'il ne lui semble pas opportun de s'occuper de l'administration du diocèse de Paris.

Pour le cardinal Mazarin, c'est encore un échec diplomatique. Il sait maintenant que l'affaire janséniste ne pourra pas l'aider à régler l'affaire du cardinal de Retz. Cette affaire janséniste intéresse pourtant le Saint-Siège. Une lettre, envoyée de Rome le 21 juin précédent, un rapport d'Hugues de Lionne, daté du 13 septembre, lui ont appris que le pape Alexandre VII tient prête une nouvelle bulle contre les Jansénistes.

Aussi, lorsqu'en novembre 1655, après de longues négociations, le ministre atteint un but politique qu'il se proposait depuis longtemps : la signature d'un traité avec l'Angleterre, puissance navale susceptible de l'aider dans sa lutte contre l'Espagne, n'hésite-t-il pas. Il sait que ce traité va mécontenter le Saint-Père parce qu'il est défavorable à l'Espagne, parce que le maître de l'Angleterre, Cromwell, est un hérétique.

Antoine Arnauld vient de faire paraître sa *Seconde lettre à un duc et pair ...*, cette suite à sa première *Lettre ...* que souhaitait le cardinal Mazarin. Ce dernier en a reçu un exemplaire accompagné d'une longue lettre explicative d'Arnauld d'An-

dilly. Il a consulté le père Annat, confesseur du roi, et décide de confier aux Jésuites le soin de lancer l'attaque contre les Jansénistes, ce qui lui permettra, à lui d'agir dans l'ombre.

On connaît la suite des événements : en novembre 1655, la Faculté de Théologie de Paris commence l'examen de la *Seconde lettre ...* d'Antoine Arnauld. La condamnation du docteur janséniste est décidée d'avance. Comme en 1654, lors de l'attribution à Jansenius des propositions condamnées, le ministre se charge de fortifier les assemblées de Sorbonne en faisant enjoindre secrètement, par la reine, à quelques prélats dont il est sûr, d'assister à ces assemblées. En janvier 1656, Antoine Arnauld est condamné, Pascal commence la rédaction des *Provinciales*.

Mais, las de voir ses amabilités mal accueillies par la cour de Rome, le cardinal Mazarin décide de changer de méthode et d'employer, à l'égard de cette cour, une politique d'intimidation. Il rappelle Hugues de Lionne qui quitte la Ville Eternelle le 4 avril 1656. Le rappel de l'ambassadeur, l'échec d'un bref que le Saint Père avait adressé, au mois de mars, aux archevêques et évêques de France pour leur demander d'exhorter le roi Louis XIV à consentir à la paix avec l'Espagne, prouvent au pape Alexandre VII que le cardinal Mazarin est encore un ministre tout puissant. Est-ce une coïncidence ? Au printemps de l'année 1656, il cesse de protéger le cardinal de Retz et s'apprête même à rompre avec lui. La condamnation d'Arnauld, qui semble avoir fort peu influencé le Saint-Père, était donc inutile.

En ce printemps qui voit sa victoire sur un ennemi si longtemps redouté, l'ancien chef de la Fronde, le cardinal de Retz, le ministre a un autre sujet de satisfaction : des contacts secrets sont pris avec l'Espagne et une paix générale, favorable à la France, peut être envisagée.

Toutefois les hasards de la guerre en décident autrement et, en juillet 1656, les armées françaises essuient un grave revers devant Valenciennes. Reprenant courage, les Espagnols refusent les conditions qui leur sont proposées.

Le cardinal Mazarin ne se décourage pas. Il sait seulement qu'il va être obligé de resserrer son alliance avec l'Angleterre

afin d'en obtenir un appui plus complet. Sûr de déplaire au Saint-Père, il songe également à provoquer une nouvelle action contre les Jansénistes, non qu'il éprouve une antipathie particulière à l'égard de ces derniers mais l'affaire janséniste était en cours lorsqu'il a entrepris de redresser la situation diplomatique de la France, son utilisation lui a été suggérée jadis par le bailli de Valençay, elle ne lui coûte que peu de mal, il continue dans cette voie.

Tandis que les négociations avec Cromwell se révèlent difficiles, le ministre porte intérêt à une proposition que lui font, à Paris, les adversaires des Jansénistes en la personne du docteur Hallier : faire discuter par la prochaine assemblée du clergé, prévue pour septembre 1656, les décisions prises, les années précédentes, au sujet de la bulle du pape Innocent X.

Pour le cardinal Mazarin, prévenu secrètement on s'en souvient, que le pape Alexandre VII a prêté, depuis plus d'un an, une bulle contre les Jansénistes confirmant celle de son prédécesseur, mais qu'il hésite à la publier, la proposition du docteur Hallier constitue une occasion de montrer au Souverain Pontife qu'une nouvelle bulle serait bien accueillie en France.

Le ministre se garde, d'ailleurs, de prévenir le clergé de France de l'existence de cette nouvelle bulle et de l'hésitation du Saint-Père car cette hésitation à réveiller l'affaire janséniste pourrait dissuader le clergé d'en discuter.

Le plan du cardinal Mazarin réussit : le 2 septembre 1656, par ses décisions, l'assemblée du clergé de France remet en question toute l'affaire des cinq propositions, montrant ainsi, sans le vouloir, au pape Alexandre VII, la nécessité de publier cette nouvelle bulle dont elle ignore l'existence.

Au mois de mars de l'année 1657, le cardinal Mazarin recueille les fruits de sa double action diplomatique : le nonce présente au roi Louis XIV la bulle du pape Alexandre VII, bulle dirigée contre les Jansénistes, puisqu'elle confirme la bulle du pape Innocent X ; l'assemblée du clergé accepte cette bulle ; un traité d'alliance offensive et défensive entre la France et l'Angleterre est signé à Paris.

Prévoyant que, grâce à ce traité, la victoire de la France sur l'Espagne ne saurait plus tarder, le ministre entend donner complète satisfaction au Saint-Père en faisant enregistrer sa

constitution par le Parlement de Paris.

Afin de prévenir toute résistance de la part de ce dernier, le cardinal Mazarin décide que le roi tiendra un lit de justice. La cérémonie a lieu le 19 décembre 1657.

Le ministre espère que le Souverain Pontife ne blâmera plus son alliance avec Cromwell et se félicitera de l'accueil fait, en France, à sa bulle contre les Jansénistes. Espoir déçu, encore une fois : en janvier 1658 se tient un consistoire où l'on insiste sur l'alliance de la France et de l'Angleterre.

Mécontent, le cardinal Mazarin écrit, le 8 mars, à l'un de ses confidents romains : " ... *le pape aurait pu s'empêcher de parler des Anglais au consistoire, et il aurait mieux fait, et il aurait même dû parler de l'action du roi au Parlement contre les Jansénistes ...* "

Les critiques du Saint-Père déçoivent le ministre ; elles ne l'empêchent nullement de poursuivre son but : au mois de mars de l'année 1658, le traité offensif et défensif entre la France et l'Angleterre est renouvelé.

Les événements, dès lors, se précipitent : les victoires militaires franco-anglaises de l'été et de l'automne 1658 sont décisives ; l'Espagne n'a plus la possibilité de continuer la guerre.

Des négociations pour la paix commencent en novembre 1658. Elles aboutiront à une suspension d'armes d'abord, puis, le 7 novembre 1659, à la signature du traité des Pyrénées.

Le traité des Pyrénées assure à la France la victoire sur la Maison d'Autriche, la prépondérance en Europe.

\*

\* \*

Nous croyons donc pouvoir dire, pour conclure, que le cardinal Mazarin a utilisé l'affaire janséniste de 1653 à 1659 dans un but politique, bien que les résultats n'aient pas été ceux qu'il attendait.

On nous objectera, peut-être, que nous nous appuyons sur les seuls documents conservés dans les archives du ministère des Affaires Etrangères. Nous l'avons fait volontairement car,

à eux seuls, ils paraissent former un tout : le dossier de l'affaire janséniste constitué par ou pour le cardinal Mazarin. Et si, dans l'enthousiasme de nos recherches, nous avons accordé une part trop importante à l'influence du seul cardinal Mazarin sur l'histoire du mouvement janséniste, nous croyons, cependant, que subsistera l'idée que le ministre a profondément influé sur cette histoire dans un sens défavorable au mouvement janséniste.

Faut-il critiquer le cardinal Mazarin ? Ou faut-il adopter la même attitude qu'Arnauld d'Andilly ? Arnauld d'Andilly vient d'assister, à Paris, à la condamnation en Sorbonne de son frère, le docteur Antoine Arnauld. Il s'apprête à monter en carrosse pour s'en retourner à Port Royal des Champs et écrit, le 4 février 1656 : *"Je ne vous parle point de nos affaires, et je me contente de vous dire que ma consolation est qu'il y a un autre monde où Dieu jugera avec justice ceux qui nous ont jugés si injustement que j'ai plus de compassion d'eux qu'ils ne sauraient nous faire de mal : Le temps passe mais l'éternité ne passera pas"*.

P. Jansen